

ATELIER DES VALLÉES

Juin 2025

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

 **MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE**
Liberté Égalité Fraternité



Éleveurs et maraîchers membres de la SCIC (Source : Caracterres)¹

■ Présentation du projet

Ce projet - porté en commun par deux collectivités et 11 éleveurs et maraîchers – porte sur la création d'un atelier de découpe et de transformation collectif à destination des agriculteurs du territoire Centre Vienne qui correspond au PAT de la communauté urbaine du Grand Poitiers et des communautés de communes du Haut Poitou et des Vallées du Clain. L'objectif principal est d'améliorer le revenu des agriculteurs en limitant les charges intermédiaires mais aussi de participer à l'approvisionnement de la restauration collective². Projet lancé en 2018, l'ouverture est prévue pour septembre 2026. Cet atelier porté par une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) avec une gouvernance partagée entre

les agriculteurs ayant un capital social d'au moins 50,1 % et le reste entre la communauté urbaine du Grand Poitiers, le lycée agricole de Venours ainsi que la communauté de communes des Vallées du Clain.

1. Source : L'Atelier des Vallées prend forme | Caracterres (2025). Available at: <https://www.caracterres.fr/latelier-des-vallées-prend-forme> (Accessed: 18 June 2025).

2. Informations provenant de la délibération du conseil municipal du 9 octobre 2023 de la ville de Poitiers : https://www.poitiers.fr/sites/default/files/2023-10/20231009_deliberation_CM_24.pdf

■ Débouchés et emplois

La Ville de Poitiers s'est engagée pour sa restauration collective, à mettre en place des marchés publics auxquels la SCIC peut répondre notamment pour la viande bovine. Chaque éleveur a son propre circuit de commercialisation et tous souhaitent le maintenir. La restauration collective devient alors un nouveau débouché qui s'ajoute à ceux déjà existant. En période de hausse des prix de la viande et de raréfaction du cheptel, le risque de désengagement des éleveurs s'accroît, ces derniers étant incités par une demande croissante des grossistes qui leur offre des débouchés plus attractifs.

L'atelier va également travailler en prestation pour d'autres agriculteurs qui ne seraient pas associés de la SCIC. Cette prestation sera ouverte aux agriculteurs biologiques et conventionnels.

Cet atelier va également permettre la création d'emploi : deux bouchers ainsi qu'un responsable de site. Concernant l'abattoir, la question est toujours en discussion mais l'embauche d'un personnel d'un Établissement et service d'accompagnement par le travail (ESAT) se pose.

Les SCIC

Les SCIC sont des sociétés coopératives d'intérêt collectif et associent des personnes physiques ou morales autour d'un projet commun reliant efficacité économique, développement local et utilité sociale. Ces sociétés prennent une forme commerciale : société anonyme (SA), société par actions simplifiées (SAS) ou société à responsabilité limitée (SARL)⁶.

Pour exister, une SCIC doit obligatoirement associer trois types de collèges :

■ Partenaires

Dans le cadre de ce projet, il faut différencier les associés de la SCIC, les parties prenantes, et les partenaires.

L'atelier des Vallées est constitué de quatre associés repartis dans les 3 collèges de la SCIC.

- Salariés : les salariés de l'atelier.
- Bénéficiaires : les éleveurs et les maraîchers.
- Troisième type : Grand Poitiers, lycée de Venours, la communauté de communes des Vallées du Clain.

Pour la suite du projet, il est souhaité que la Ville de Poitiers rentre dans la SCIC en tant qu'associé notamment pour la restauration collective. Or, si la commune rentre dans la structure, les collectivités territoriales seront au-delà de la limite des 50 % de capital réglementaire. Pour pallier cela, deux possibilités : soit l'atelier arrive à recruter plus d'agriculteurs en tant que parties prenantes du projet, soit les agriculteurs déjà présents dans le projet augmentent leurs apports économiques. Cette problématique est encore en discussion.

- Salariés ou producteurs agricoles, artisans, ...
- Bénéficiaires (clients, fournisseurs, bénévoles, collectifs de toutes natures, ...).
- Troisième type d'associé selon les ambitions de l'entreprise (collectivités, entreprise privées, financeurs, associations, ...).

Les collectivités territoriales et autres établissements publics territoriaux peuvent être associés mais ne doivent pas avoir plus de 50 % de capital.

L'entrée de la Ville de Poitiers dans la SCIC

Concernant l'entrée de la Ville de Poitiers dans la SCIC, un autre problème a été soulevé, notamment par la préfecture, dans un cas similaire, celui de la participation de la Ville de Poitiers à la SCIC de la Ceinture Verte. La préfecture a attaqué la Ville sur le fait qu'elle

n'avait pas la compétence juridique économique qui lui permettrait une telle participation. Le tribunal administratif a annulé le pourvoi de la Préfecture sur la justification du "caractère d'utilité sociale" de l'intervention de la commune. Pour plus d'information, voir les éléments sur la clause générale de compétence des collectivités (3) sur la fiche « Principes généraux de l'action des collectivités territoriales » de la boîte juridique de France PAT, le lien étant donné en référence⁷.

6. Définition provenant du site de la Confédération générales des Scop et des Scic : <https://www.les-scic.coop/presentation>

7. <https://france-pat.fr/fiches-juridiques/fiche-0-principes-generaux-de-laction-des-collectivites-territoriales/>

■ Lien avec le PAT

Ce projet s'inscrit dans le cadre du PAT du Grand Poitiers, du Haut Poitou et des Vallées du Clain. Celui-ci est constitué de 83 communes réunissant 266 160 habitants⁸.

La mise en place de cet atelier se retrouve principalement dans deux axes :

- « Accompagner et soutenir les agriculteurs locaux » dont le sous-objectif concerné par le projet est :
 - o « Utiliser la commande publique pour structurer des débouchés locaux pérennes et attractifs ».
- « Relocaliser des filières agro-alimentaires équitables et durables » dont les sous-objectifs concernés par le projet sont :
 - o « Développer des solutions logistiques de proximité pour faciliter l'acheminement des produits locaux vers les consommateurs, y compris restauration collective et publics précaires ».
 - o « Développer des outils de transformation locaux ».
 - o « Développer des solutions de distribution de produits locaux partout sur le territoire ».

■ Menaces et opportunités

En termes d'opportunité, l'atelier est très attractif pour les bouchers car présentant un cadre de travail agréable : pas d'aspect commercial et de travail le week-end ainsi que les jours fériés. L'atelier n'est donc pas confronté à des soucis de recrutement pour les bouchers.

De plus, les agriculteurs ne faisant pas partie du projet semble intéressés par l'aspect prestation de service que proposera l'atelier. La forte implication du Grand Poitiers est un levier important à la mise en place de ce projet.

Par ailleurs, l'implication de Grand Poitiers dans la construction du bâtiment présente des aspects positifs et négatifs. D'un point de vue financier, cela a été très positif car en tant que collectivité, il a pu avoir accès à plus de financement. Mais cela a rendu la construction très longue ce qui pose un problème pour certains agriculteurs qui seront partis en retraite avant la mise en place du projet.

L'intégration du projet dans le cadre du PAT permet d'autre part d'agir sur le levier des débouchés vers la restauration collective et ainsi de sécuriser ces derniers : le Grand Poitiers travaille avec les différents acteurs de la restauration collective (Communes pour les cantines, notamment la Ville de Poitiers, CHU, CROUS, ...) pour préparer avec eux les changements qui seraient néces-

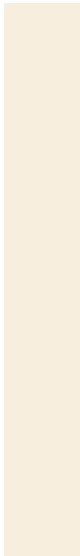
saies dans leurs pratiques de cuisines pour adopter un approvisionnement local en carcasses entières...

L'un des principaux freins à la mise en place de tel projet est la difficulté à réunir et fédérer tous les acteurs et notamment les agriculteurs pour les réunions par manque de disponibilité. Aucune décision ne peut être prise sans eux.

La problématique autour de l'intégration de la Ville de Poitiers est également un frein.

Par ailleurs, le projet étant encore largement en cours de construction, de nombreux questionnements perdurent notamment sur le modèle économique et le schéma de filière.

8. Les informations relatives au PAT du Grand Poitiers, du Haut Poitou et des Vallées du Clain proviennent de la fiche France PAT : <https://france-pat.fr/pat/projet-alimentaire-territorial-pat-de-grand-poitiers-du-haut-poitou-et-des-vallees-du-clain/>



Contacts pour en savoir plus :

Pour la Communauté urbaine du Grand Poitiers :

Fabrice Bonnifait

Directeur Agriculture et Alimentation

fabrice.bonnifait@grandpoitiers.fr

Pour la SCIC Atelier des Vallées :

Juliette Texier

Cheffe de projet

atelierdesvallees86@gmail.com

Pour Terres en villes :

Lucie Poupard

Chargée de mission

lucie.poupard@terresenvilles.org

Paul Mazerand

Responsable animation de réseaux

paul.mazerand@terresenvilles.org